

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-388 du 26 Novembre 1994

chargeant Monsieur Mama ADAMOU N'DIAYE,
Ministre du Développement Rural de
l'intérim de Monsieur Jean Roger AHOYO,
Ministre de l'Environnement, de l'Habi-
tat et de l'Urbanisme pour compter du
25 Novembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;

VU le Décret N°94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N°94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 25 Novembre 1994, Monsieur Mama ADAMOU N'DIAYE, Ministre du Développement Rural est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme pendant l'absence de Monsieur Jean Roger AHOYO.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 26 Novembre 1994

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, Le Ministre d'Etat
à la Présidence de République, chargé
de la Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense Nationale,



Désiré VIEYRA

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MEHU-MDR 4 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-